L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN 9 DECEMBRE.

FEUILLETON.

LES RIVALITÉS.

PAR
ARMAND LAPOINTE.

XVII—Suite.

Mme Gendronneau fit le tour de la maison de celui-ci et s'en revint chez elle par la ruelle solitaire.

—Eh bien, Sidette, lui dit sa voisine, qu'est-ce que tu penses de ça, toi?

—De quoi? demanda la rusée personne.

—Je parle de Mlle Adrienne!

—Ma foi, je n'y pensais plus. Merci de ta peine, ajouta-t-elle en rentrant dans sa cuisine.

Comme on le voit, les cent yeux de l'Argus de la Fable n'étaient rien en comparaison de l'active surveillance qui devait s'exercer sur toutes les actions d'Adrienne.

Elle devait trouver parmi les créatures de son tuteur et particulièrement dans Flageolet, que la cupidité excitait, les espions les plus acharnés.

Jacques Hervey reçut la lettre d'Adrienne à deux heures de l'après-midi, juste au moment où il allait monter en voiture pour continuer ses visites.

Il lui sembla que cette lettre, sans timbre-poste, apportée par le facteur et venant du village, devait cacher quelque chose de mystérieux. L'écriture de l'enveloppe, pleine et longue comme une écriture masculine, ne lui fit pas supposer un instant que la missive qu'il tenait entre les mains pût être celle qu'il devait trouver le soir, à huit heures, sous la porte du jardin de Malicorne. Cependant une certaine émotion involontaire s'étant emparée de lui, il rentra dans son cabinet pour la lire.

L'écriture de la lettre était fine et serrée.

Il courut à la signature et lut avec un transport de joie ce nom qui était écrit au-dessous de la dernière ligne: "Adrienne."

Son regard s'arrêta sur un post scriptum tracé le matin même et qui apprenait à Jacques Hervey pourquoi il n'avait pas trouvé la lettre, la veille, à l'endroit indiqué, et comment il se faisait que, l'empêchement pouvant se renouveler une seconde fois, il la recevait par la poste.

Cette lettre, qu'un lecteur sévère pourrait peut-être blâmer si Adrienne eût eu des parents et une famille, était le poème du pur et chaste amour de la jeune fille; elle était écrite avec cet abandon de cœur, cette grâce ingénue et charmante qui ne connaît encore ni la dissimulation, ni le mensonge, ni la coquetterie; c'étaient les premiers bégaiements de cette langue divine, pleine de confiance et d'enthousiasme, que l'amour place sur les lèvres de l'innocence, lorsqu'elle commence à comprendre que la vie à deux est le but de la création. La tendre amitié y tenait plus de place que de passion.

"Je suis née à Auxerre, disait Adrienne en terminant; mon père se nommait Philippe Debray et faisait le commerce des vins. Je n'ai jamais connu ma mère; elle mourut dans les premières années de son mariage. A dix ans, j'eus la douleur de perdre mon père. M. Malicorne, mon tuteur, vint me chercher dans la maison que nous habitions et me conduisit au couvent de***, où j'ai passé, sans jamais en sortir, huit années de ma vie. Je ne me connais aucun parent. Suis-je riche? Suis-je pauvre? Je l'ignore. Cependant, bien que mon enfance et le temps que j'ai passé au couvent aient été entourés de beaucoup de soins, bien que rien n'ait été épargné pour mon éducation, je ne me connais aucune fortune. Quelques paroles échappées à M. Malicorne me portent à croire à la pauvreté.

"Je n'ai point de reproches à adresser à mon tuteur; il a toujours été bon et bienveillant pour moi, son désir et celui de Mme Julienne étaient que je devinsse leur fille par un mariage avec M. Prosper Malicorne, et peut-être y eussé-je consenti si Dieu ne vous eût pas placé d'une façon si imprévue dans ma vie, si les affections aimantes ne se fussent pas éveillées dans mon âme à votre vue. Pressée de consentir à cette union, je m'y suis énergiquement refusée, protestant, au lieu de cela, de retourner au couvent et entrer en religion, que d'unir mon existence à celle d'un homme que je n'aime pas. Je vous aimais déjà! je ne sais trop si une jeune fille doit faire un tel aveu, ou ne m'a jamais appris qu'il fût blâmable et j'ai horreur de la dissimulation et du mensonge. Depuis que mon tuteur connaît ma détermination à l'égard de son fils, il a été également bon et affectueux avec moi; il espère sans doute que ma détermination n'est pas irrévocable. Ai-je besoin de vous dire qu'il se trompe? Non, n'est-ce pas?

"Depuis hier, la solitude n'est plus ma compagne ordinaire. Je suis sortie dans le village, dimanche, avec Mme Malicorne, et aujourd'hui seule! Cette phrase avait été ajoutée entre les lignes. — Deux choses cependant me préoccupent et ébranlent la confiance que m'inspire mon tuteur. On vous dit bon, généreux, serviable, et M. Malicorne est votre ennemi. Pourquoi cette inimitié? M. Prosper Malicorne ne jouit pas, comme médecin, d'une bien grande considération, et ses parents n'en parlent comme d'un puits de science. Quel est leur but?

"Il y a dans ces deux faits une grande cause d'inquiétudes pour moi. L'inimitié de mon tuteur surtout m'alarme; on le dit puissant et terrible dans ses haines. Qu'avez-vous à redouter de cette haine? Je voudrais être instruite et cependant je vous dis: Ne cherchez pas à me répondre. Je ne sais pourquoi il me semble que la découverte de notre amour étendrait les dangers et des persécutions. Attendons. Contentez-vous de m'aimer et de rester certain que je vous aimerai toujours."

Jacques Hervey relut plusieurs fois ces pages toutes imprégnées d'un amour auquel les premières émotions du cœur suffisaient.

Ainsi Adrienne n'était attachée par aucun lien du sang à Jean Malicorne; elle était tout simplement sa pupille, en d'autres termes, il n'avait de droit sur elle que ceux que la loi lui conférait. Mais quels étaient ces droits? Hervey les ignorait complètement. Il eut la pensée de consulter, car ce point, son ami Fromentin, mais il la repoussa immédiatement, ne voulant pas, hormis le cas d'une nécessité extrême, faire l'aveu de son amour à un tiers, sans le consentement d'Adrienne. C'était une délicatesse digne des temps chevaleresques!

Cependant, ce que lui apprenait la jeune fille des tentatives faites par Jean Malicorne pour la déterminer à épouser son fils, n'était pas sans éveiller des appréhensions jalouses et des craintes sérieuses. Il connaissait le caractère du personnage et savait qu'ayant conçu un pareil projet, il n'était point homme à l'abandonner sur un refus d'Adrienne, si énergique qu'il eût pu être. Il lui sembla voir en même temps un piège dans l'espèce de liberté qu'il avait donnée tout à coup à sa pupille. Comment expliquer, sans une arrière-pensée diabolique, la conduite de Malicorne? La liberté succédant à la réclusion la plus sévère! Avait-il donc abandonné son projet d'union entre sa pupille et Prosper? Cela était bien improbable.

Jacques Hervey se promit d'être d'une circonspection très grande et d'attendre, pour agir, l'avénement de nouveaux faits. Il était impossible que les choses languissent longtemps dans cet état. Malheureusement la circonspection et la patience ne sont point vertus d'amoureux, et Hervey devait bientôt tomber dans le piège que Malicorne avait tendu à l'amoureux inconnu d'Adrienne.

XVIII

Un matin que Malicorne et Andoche Morisset remettaient leurs filets de pêche, Adrienne dit à son tuteur:

—Je serais très heureuse de faire une promenade sur l'eau.

—Rien de plus facile, répondit Malicorne. Voici Andoche qui va te conduire. Entre dans le bateau. La promenade ne sera pas longue, car les eaux sont très basses, mais tu pourras la renouveler chaque jour si cela te fait plaisir.

—Tous les jours! s'écria joyeusement la jeune fille. Oh! je le veux bien.

—Tu as entendu, Andoche? dit Malicorne à son aide.

—Oui, monsieur Malicorne.

—Tu prendras des avirons à la place de la perche,—et ouvre l'œil, ajouta-t-il tout bas.

—Oui, monsieur Malicorne.

Adrienne s'assit à l'arrière de la toue.

Le temps était superbe pour la saison. Le feuillage des arbres avait des teintes jaunes qui variaient à l'infini, et des bords du rivage, entretenues par l'humidité du sol, offraient encore à l'œil des tons chauds et vivaces. Le soleil avait de doux rayons. Une brise faible, tiède, agitait la chevelure d'Adrienne, et les ondes soyeuses qui ornaient sa tête se soulevaient doucement comme si les zéphirs les eussent animées.

La nature semblait vouloir faire des prodiges; on se fût cru aux premiers jours du printemps; tout était lumière, parfum, rayonnement et couleurs harmonieuses: les oiseaux chantaient, les insectes bruissaient; il régnait dans l'atmosphère de molles langueurs et je ne sais quels souffles fécondants qui faisaient frissonner les plantes et portaient le trouble dans les âmes. C'était la dernière sève de la saison, le regain de l'été, l'effort suprême de la vie qui allait s'éteindre pour renaître six mois plus tard.

La toue remonta le cours de la rivière laissant derrière elle le village; puis, comme l'eau lui manqua tout à coup, il fallut descendre en aval.

—Laissez-là vos avirons, mon bon Morisset, dit la jeune fille, et abandonnez le bateau à lui-même, il marchera toujours assez vite.

Au moment où ils repassèrent devant la maison de Malicorne, une tête, invisible jusqu'alors, se montra derrière les osiers, c'était la tête de fouine de Flageolet.

—Cent francs à gagner, si je découvre quelque chose, murmura-t-il.

Il rampa comme un serpent à travers les branchages et sur le chemin de halage, derrière les buissons et les osiers, lorsque ceux-ci lui faisaient obstacle, et suivait le bateau que la rivière emportait vers le port Michaud.

—Oh! la jolie maison! s'écria Adrienne en apercevant l'habitation de M. Laroche. Descendez-moi ici, Morisset.

—Voulez-vous revenir à pied à Château-Bernard, mademoiselle?

—Oui, mon bon Morisset.

—C'est qu'il y a un bien long chemin à parcourir.

—Quelle distance?

—Deux kilomètres.

—Oh! ce n'est rien. Il fait si bon marcher par ce beau temps!

Comme il n'y avait aucune rencontre fâcheuse à redouter pour Adrienne, et que Morisset se proposait de la suivre du regard en remontant le bateau, il approcha de la rive et mit la jeune fille à terre.

A cette manœuvre, et pour ne pas être vu, Flageolet se jeta promptement derrière une pile de bois.

Adrienne monta sur la berge et se mit à examiner la maison de M. Laroche.

Tout à coup une voix enfantine s'écria:

—Maman! maman! viens donc voir la belle demoiselle!

C'était le plus jeune des enfants de M. Laroche qui, de derrière la grille du jardin, venait d'apercevoir Adrienne.

Mme Laroche accourut: mais elle ne vit que les plis flottants de la robe de la jeune fille. Celle-ci, à l'appel de l'enfant, s'était enfuie vers la route.

—C'est singulier, pensa Mme Laroche, il me semble, à la taille, à la tournure et aux cheveux, reconnaître la pupille de Malicorne.

Mais comme elle n'était ni curieuse, ni indiscrète, elle rentra chez elle.

Adrienne—toujours suivie de loin par Flageolet—arriva dans un endroit de la route où le rivage s'abaissait sensiblement et formait une espèce d'encaissement, à pentes douces, qui servait d'abreuvoir pour les maisons disséminées sur la rive, en deçà du village; un petit sentier partant de l'intérieur de Château-Bernard, après avoir fait un coude immense, venait y aboutir. Adrienne s'arrêta et, voyant au milieu des herbes de larges touffes de myosotis, se mit à les cueillir. De cet endroit elle était complètement invisible pour Morrisset qui continuait sa route; mais Flageolet, placé sur une éminence à droite, ne la perdait pas de vue.

Tout à coup, quelqu'un déboucha par le sentier; c'était Jacques Hervey.

Avant de continuer sa route vers le port Michaud, il contempla l'horizon, dont le bleu limpide se découpait sur les tons variés des grands peupliers; puis, tout doucement, son regard s'abaissa vers la prairie qui lui faisait face, la rivière et le rivage.

Un cri s'échappa de ses lèvres.

Il venait de reconnaître Adrienne.

A ce cri la jeune fille leva la tête.

Jacques Hervey était à ses pieds et baisait ses belles mains.

Flageolet, du haut de son observatoire, riait méchamment.

—Tiens! tiens! dit-il, bonne journée! j'ai gagné les cent francs de M. Malicorne.

(A continuer.)

VAPEURS.

Le Lac.

ARRANGEMENT D'HIVER.

Steamers de la Malle des Etats-Unis entre Mandeville et la Nile-Orléans,

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer fin marcheur et à basse pression

CAMELIA,

Capitaine Hanover,

partira pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de 7 heures du matin; le MARDI, à l'arrivée du convoi de 2 heures de l'après-midi; le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi. Le CAMELIA quittera le bateau ira jusqu'à l'Old Landing, sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. Retour: il quittera Old Landing le mardi et le vendredi, à 6 heures du matin; Madisonville tous les LUNDIS et JEUDIS matin.

Il ne sera reçu pas reçu de fret après le départ du convoi précédent celui à l'arrivée duquel le bateau doit partir.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Par suite du mauvais état du wharf de Lewisburg, le Camelia ne s'y arrêtera que quand le capitaine jugera qu'il est prudent de le faire.

C. M. SORIA, Agent.

18 mai Aux Nos 18 et 20 rue de l'Union.

Vicksburg.

Départ régulier tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

NATCHEZ,

T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, comm'a.

Ce bateau de première classe fera le service régulier de la Nouvelle-Orléans à Vicksburg et Bayou Sara, comme il est dit ci-dessus.

A Vicksburg, il fera jonction avec les bateaux pour les voyages des rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower, ainsi que la ligne Anchor qui fait les voyages réguliers de Memphis, Cairo et St. Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 40 rue Tchoupitoulas et HITE & CARLIN, 4 Tchoupitoulas.

Bateau Régulier du Grand Ecore.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, l'embouchure de la rivière aux Cannes, Alexandrie, débarcadères Norman et Barbin et tous les débarcadères intermédiaires de la Rivière Rouge. Le bateau à vapeur, d'un très faible tirant d'eau,

FLETA,

capitaine M. C. Mitchel, commis Jos. C. Robbins, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, pendant toute la saison des basses eaux. Le "Fleta" sera remplacé par un bateau plus gros lorsque l'état de la rivière le permettra.

Pour fret et passage, s'adresser à LORD & McPEAKE, Agents.

Compagnie de Paquebots du peuple.—La Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore.

Départ, tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M.

POUR Grand Ecore, Montgomery, l'embouchure de la rivière aux Cannes, Alexandrie, les débarcadères Norman, de Barbin et tous les points intermédiaires de la Rivière Rouge, le bateau à vapeur, de premier ordre, d'un faible tirant d'eau,

GARRY OWEN,

Capitaine Jno Meion, Commis, Wm. Culbertson.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à LORD & McPEAKE, No 36 de la rue du Camp.

OPELOUSAS

Départ régulier tous les Jeudis à 5 h. P. M.

Pour Washington Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA,

H. H. Broad, capitaine,
J. B. Schmidt, commis.

Ce bateau laissera la Nile Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnis de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.

Pour les Attakapas et l'Atchafalaya.

Départ, aujourd'hui MARDI, à 5 heures P. M.

Pour Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, le Bayou Chênes, Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, la Nouvelle-Ibérie, Fausse Pointe, St Martinville et tous les débarcadères du Bayou Tèche. Le bateau à vapeur et d'un faible tirant d'eau

IDA,

J. P. FORGAY, capt. A. MEYNIER, commis.

Partira comme il est dit dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

OPELOUSAS.

Départ régulier, tous les Mardis à 5 h.

Pour Washington, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et le Bayou Courtableau.

RUTH.

C. C. Picket, capitaine. Wm. Barnes, clerk.

Partira comme il est dit ci-dessus prenant du fret et des passagers pour le Bayou des Glaizes.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 4 de la rue Tchoupitoulas.

Pour Bayou Sara.

Partant les MERCREDIS et SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemines et tous les débarcadères intermédiaires, le splendide et rapide bateau à vapeur

SELMA.

A. DUGAS, capitaine.
A. P. TROUSDALE, commis.

Partira comme il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, 1 6 rue Commune, J. J. COMAUX, 8 rue Douane.

Paquebot de la Nile-Orléans, de la Côte, de Baton Rouge et du débarcadère de Wail.

DEPART tous les LUNDIS, à 5 heures P. M., et tous les VENDREDIS, à 10 heures A. M., à dater de VENDREDI, 23 octobre. Le bateau à vapeur

B. L. HODGE,

Capitaine V. B. Baranco.—Commis, F. Bergeron et J. A. Comstock.

Retour: tous les DIMANCHES et MERCREDIS soir.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à L. G. MELANÇON, No 30 de la rue Conti.

Pour la Côte, Bâton-Rouge et Grosse Tête Landing.

Le bateau à vapeur ST JOHN, capt. Jas. P. McIlroy, commis, Allen Jumel, et S. Heno,

part de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin, et tous les SAMEDIS, à 5 heures de l'après-midi. Retour: il quitte Plaquemine tous les JEUDIS et DIMANCHES soir. Il part de Donaldsonville et descend la côte, retour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à L. G. MELANÇON, No. 30 de la rue Conti.

Paquebot de la Côte et de Lafourche.

A dater du MERCREDI, 3 novembre. Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur

HENRY TETE,

Capitaine J. F. Aucoin,
Commis P. A. Charlet.

Part de la Nouvelle-Orléans le DIMANCHE, à 9 heures du matin, le MARDI, à midi, et le JEUDI, à midi.

Retour: il partira de Donaldsonville le LUNDI matin, le MERCREDI matin et le VENDREDI matin, il descendra la côte le jour.

Le bateau à vapeur

LIZZIE HOPKINS,

Capt. N. Z. Dupuis; commis, M. H. Landry.

Part de la Nouvelle-Orléans, le LUNDI, à 5 heures P. M., le VENDREDI, à 10 heures A. M., à dater du LUNDI, 2 novembre. Retour: il partira de Donaldsonville le MERCREDI, à midi, et le DIMANCHE matin.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. RIVET, No 30 rue Conti.

Paquebot Régulier de la Côte—Donaldsonville et Lafourche.

Départ tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 h. P. M.

Le beau bateau

SEMINOLE,

Capitaine Joe Dalferes: partira les jours susdits exactement. Un commis sera sur la Levée tous les jours au haut de la rue Conti pour recevoir le fret.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Ce bateau descend la côte en plein jour tous les dimanches et mercredis.

JUST COMES, Agent de la Côte.

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent—Trois fois par semaine. Le bateau à vapeur

MARY IDA,

Capitaine Jno Reynaud, commis J. L. Boyd. Partira de la Nouvelle-Orléans, à dater du MARDI, 22 septembre 1874, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES, pendant le jour.

Pour la Côte au-dessous de la ville.

Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin.

Pour les forts la station de la Quarantaine Buras, toutes les habitations et tous les débarcadères, le bateau à vapeur

ST. MARY,

neuf et fin marcheur, capitaine Fred Probst, F. C. Tremoulet et A. Heimbaye, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Le Samedi seulement il étendra ses voyages jusqu'aux Forts.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne partiront comme suit de l'ancien quai No. 50, Rivière du Nord—

VILLE-DE-PARIS, Durand, samedi, 12 décembre.
PEREIRE, Sarmont, samedi, 26 décembre.
FRANCE, Trudelle, samedi, 9 janvier 1875.

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin) Première cabine, $125; Seconde cabine, $65.

Billets d'excursion à prix réduits.

Installation parfaite pour quelques passagers d'entrepont à $35.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen en qui reviennent en prenant les steamers de cette ligne évitent les risques inutiles de voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

Pour fret ou passage, s'adresser à

GEO. MACKENZIE, Agent, 55, Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent, Gallier Court. Lettre E. N. O.

LIGNE DE STEAMERS DU HAVRE — ET DE LA — NOUVELLE-ORLÉANS.

Les steamers suivants, qui sont de première classe et voyagent sous pavillon espagnol seront expédiés de la Nouvelle-Orléans pour le Havre, directement.

ESPARTERO,	CASTELLAR,
PELAYO,	CORTES,
RIVERA,	COLON,
QUEVEDO,	(d'autres en construction.)

Ils passent la barre en tout temps, sans retard. Pour fret ou passage (excellents emménagements, bonne table, y compris le vin.)

S'adresser à

F. INGATE, agent,
No 14 de la rue de l'Union,
Nouvelle-Orléans.

STEAMERS—LIVERPOOL LIGNE D'ETAT.

STATE OF LOUISIANA, 2500 tonneaux, Lieut. Johnson, R. N. R.
STATE OF MINNESOTA, 2500 tonneaux, Lieut George Hamilt, R. N. R.
STATE OF ALABAMA, 2500 tonneaux, capt. D. Flint.
STATE OF VIRGINIA, 2500 tonneaux, capt. Moodie.
STATE OF PENNSYLVANIA, 2500 tonneaux, capt. Knight.
STATE OF GEORGIA, 2500 tonneaux, capt. L. Comer.
STATE OF NEVADA, 2500 tonneaux, cap. Braes.
STATE OF FLORIDA, 2500
STATE OF INDIANA, 2500 capt. Sadler.

La compagnie émet des traites payables sur demande, et qui peuvent servir dans toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe.

Elle vend des billets de retour (bons pour douze mois) et des billets pour toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe.

Des billets d'immigrants (payés d'avance) pour les personnes qui désirent faire venir leurs amis ici.

De la Nouvelle-Orléans à Liverpool directement.

Le steamer

STATE OF ALABAMA,

partira de son quai, pointe 23, Troisième district vis-à-vis du Liverpool Bonded warehouse, le — DECEMBRE 1874.

S'adresser à

A. K. MILLER & CO., Agents,
Au No 28 de la rue Carondelet, Nile-Orléans.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier.

	Départ: De Brême.	De la Nile-Orléans.
Hannover	21 nov.	6 déc.
Koeln	1 déc.	3 janv.
Strassburg	18	17
Frankfurt	5 janv.	7 fév.

Les autres jours de départ seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers toucheront au Havre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils toucheront à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE.

De Brême, Southampton ou le Hâvre à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres $150 en or.
Entrepont 40

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Hâvre ou à Brême:

Chambres $180 en or.
Entrepont 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres $35 en or.
Entrepont

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

Pour plus de détails s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
Au No 42 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES.

Le steamer

NEW ORLEANS,

Clapp commandant

partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, SAMEDI, 12 décembre, à 8 h. M.

Passage $50.

Cette ligne prend du fret et émet des connaissements pour LIVERPOOL, HAMBOURG et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No 41.

POUR VERA CRUZ.

Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso.

La Havane et New-York.

LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.

La ligne se compose des steamers

CITY OF MEXICO.....Capt. W. B. Sherwood.
CITY OF MERIDA.....Capt. L. F. Timmerman.
CUBA.....Capt. J. W. Reynolds.

Le steamer

CITY OF MERIDA,

Commandant L. F. Timmerman,

partira de son quai, au pied de la rue Calliope, 1er District, le SAMEDI, 19 décembre, à 8 heures du matin.

Passage pour Vera Cruz .... $60 en or.

Agents à New York,

F. ALEXANDRE & SONS, 33 Broadway.

Pour fret ou passage, s'adresser à

J. M. WITHERSPOON,
Au No 60 de la rue Carondelet.

Le steamer CITY OF MEXICO partira le 2 Janvier.

Philadelphie via la Havane.

PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.

POUR PHILADELPHIE via la HAVANE.

Transportant la malle des Etats-Unis.

JUNIATA, comm. J. W. Catherine 1601 tonneaux
YAZOO, do. L. D. Barrett, 1500 tonneaux
TONAWANDA, do. C. C. Willbank, 1500 tonneaux

Départ, VENDREDI, 18 décembre, à 5 heures P. M.

Le beau steamer de 1ère classe,

YAZOO,

L. D. Barrett, commandant,

Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.) $35
Passage pour Philadelphie 50
Billet donné à New-York pour tout le voyage 55

Pour fret ou passage, s'adresser à

EDWARD A. YORKE, Agent, au coin des rues Carondelet et Gravier

4 nov—1 an.

Banque d'Epargne des Citoyens, GRUNEWALD HALL.

No. 22 rue Baronne.

J. L. GUBERNATOR, Président.
M. BENNER, caissier.

LES dépôts faits par les femmes mariées et par les enfants ne peuvent être retirés que par eux-mêmes ou d'après leur ordre. Les pères et mères ne sauraient agir plus sagement dans l'intérêt de leurs enfants qu'en faisant pour eux des dépôts payables à leur majorité: cela encourage les enfants à les augmenter toutes les semaines ou tous les mois et leur donne des habitudes d'économies qui les conduisent à la fortune. La banque reçoit des dépôts de 10 cents et au-delà; elle alloue un intérêt de 6 pour cent qu'elle paie semi-annuellement ou ajoute au capital.

Tous les dépôts sont payables sur demande.

Germania Insurance Company

Bureau, No 124 rue Commune, NOUVELLE-ORLEANS.

ETABLIE EN 1866.

Capital payé $300,000

Assurances contre les risques du feu, de la mer et des rivières.

Les pertes sont réglées avec promptitude aux conditions les plus libérales.

FRED. DEL BONDIO .... Président.
H. ZUBERBIER .... Vice-Président.
EMIL MAIER .... Premier Secrétaire.
H. E. MARBURG .... Second Secrétaire.
F. BERGER .... Inspecteur.

Directeurs:

Geo. Bindar, (maison Lessassier & Bindor)
A. H. Braughn (maison Braughn, Buck & Dinkelspiel)
P. W. Dielmann, (maison Miller & Dielmann)
R. Urelsinger, (maison Clason & Co.)
W. Goldenbow, (maison Goldenbow & Kelly)
G. L. L. Mayer, (maison Mayer Bros.)
L. Reder, (maison L. Reder & Co.)
Frank Vatter, (maison Vatter & Blank)
H. Zuberbier, (maison Schneider & Zuberbier)
F. M. Zeigler, (maison Schmidt & Zeigler)

J. Armbruster,	J. Kohn,
Adam Gaisser,	Louis Grunewald,
Jacob Hassinger,	H. F. Klumpp,
Hy. Oertling,	H. Schulz,
Thomas Scherr,	R. F. Theurer,
P. Thermälden,	J. J. Woebecking,
J. Vezilnal,	Fred. Del Bondio.

CHEMINS DE FER.

THE MOBILE LINE.

On and after May 31, 1874.

Trains leave depot foot Canal street as follows:

EXPRESS AND MAIL DAILY, at 8 a.m.
Through night express daily, at 4 p. m.

Arrive:

Express and Mail daily at 3 p. m.
Through night Express, daily at 11 40 p. m.

This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Louisville, St. Louis and Chattanooga.

Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.

E. P. SHUTE, General Passenger Agent.

C. H. ALLEN, General Superintendent.

LIGNE DE MOBILE.

A partir du 31 Mai 1874.

Les trains partiront du dépot, au pied de la rue du Canal comme suit:

EXPRESS ET MALLS, TOUS LES JOURS, à 8 heures.

Express du soir tous les jours à 4 heures p. m.

Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans.

Express et malls, tous les jours, à 3 h. P. M.
Express du soir, tous les jours à 11 40 h. p. m.

C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Louisville, St. Louis et Chattanooga.

Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hotel.

E. P. SHUTE, Agent-Général pour les passages.

C. H. ALLEN, Surintendant-Général.

Grand chemin de fer de la Nile-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du dépot, au pied de la rue des Calliope.)

DEPARTS.	ARRIVEES.
Express......7:00 A. M.	Express......11:00 P. M.
Malle......6:00 P. M.	Malle......10:31 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A St LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général.

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)

DEPART.	ARRIVE.
Express......7:00 A. M.	Express......11.00 P. M.
Mail......6:00 P. M.	Mail......10 31 A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and information given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager.

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à l'ancien dépôt, rue des Champs Elysées, près la Levée—

Excursion au Lac, aller et retour, le même jour......25 cents. Pour les enfants au dessous de 12 ans......15 cents.

Pour la station de Gentilly 15 cents pour aller ou autant pour le retour.

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6	heures A. M.	7	heures A. M.
8	"	9½	"
10	"	11½	"
Midi		1½	P. M.
2	P. M.	3½	"
4	"	5½	"
6	"	7	"

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly devront en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN, Surintendant-général.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LES ferry-boats partiront tous les jours, excepté les SAMEDIS, à 7 HEURES, A. M., et se réuniront au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre la Nouvelle-Orléans et Brashear, sera transporté par le Bateau à Vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Tèche, au delà de Brashear, est établi pour le moment. Des contrats spéciaux pour le fret peuvent être faits avec l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers de tarifs spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui en désireront.

Tout le fret sera promptement expédié il doit être délivré avant 4 heures. Le fret reçu après cette heure partira par le train suivant.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser Natchez et Magazine.

Il ne sera pas reçu de fret au dela de 5 heures.

27 mai — CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

Compagnie d'Assurance Mutuelle — DE LA — Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 Décembre 1

Sur les risques d'incendie	$474,664 55	
Sur les risques maritimes	101,150 93	
Sur les risques de rivières	42,874 56	
Total des primes		$618,688 94
En moins—primes non expirées le 31 déc. 1873	$136,356 99	
En moins—primes remboursées	44,776 66	
		$181,132 65
Montant net des primes		$437,556 29
Réassurances	$42,924 93	
Pertes payées	[illegible]	
Pertes payées	77,124 08	
Pertes sur [illegible]	[illegible]	
Dépenses, taxes, etc., intérêt	17,401 44	
Commissions des affaires d'agences	7,796 87	
Réfaction accordée aux assurés	69,775 40	
Intérêt semi-annuel sur le capital	[illegible]	
Cinq pour cent payé en août	[illegible]	
Cinq pour cent payable en février	[illegible]	
	56,000	
		417,91 [illegible]
Réserve pour réclamations non réglées		$ 5,161

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$ 60,407 16
Effets à recevoir, pour primes	15,077 16
Bonds de la ville et autres bonds	135,000 00
Actions de la Compagnie du gaz et autres	97,416 50
Billets en garantie et billets hypothécaires	275,136 00
Primes en voie de recouvrement	106 270 62
Comptes en suspens	3,960
Primes d'agence pour décembre	11,813 29
Mandats	6,789
Succursale	4,634
Louisiana Cotton Factory	1,879
Propriété au coin des rues Canal et Camp	70,962 77
Autres propriétés foncières	29,452 20
Dû par des Compagnies d'assurance	7,666 76
	$774,806 77
Dépréciation	77,530 96
Valeur sur le marché, au comptant	$678,944 [illegible]

PASSIF.

Capital	$500,000 00
Risques non expirés	125,606 88
Intérêt sur le capital, dû en février	25,000 00
Intérêts et dividendes non collectés	11,115 18
Effets à payer	1,16
Réclamations non réglées	5,161 7
Réserve de 2 1/2 pour cent sur les pertes	10,146 97

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 6 de janvier A. D. 1874.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.
Au No 140 de la rue Gravier, Nile-Orléans.

Le dividende—intérêt semi-annuel de cinq pour cent, dû le premier lundi de février, sera payé aux actionnaires à partir de la dite date.

DIRECTEURS:

Geo. Urquhart,	M. Pagro,
H. Gally,	Placide Forstall,
G. W. Babcock,	Aug. Reichard,
T. Bailly Blanchard,	E. Miltenberger,
A. Schreiber,	W. B. Schmidt,
Chas. Lafitte,	J. Tuyes.

Louisiana Savings Bank —AND— Safe Deposit Company.

Au No. 51 de la rue du Camp.

CAPITAL......$500,000

E. C. PALMER, président.
JAS. JACKSON, vice-président.

DIRECTEURS:

ED. CONERY,	FRED. WING,
J. H. KELLER,	W. H. THOMAS,
DAVID WALLACE,	JAS. JACKSON,
E. C. PALMER.	

Le capital de la banque est une garantie pour les déposants. L'institution reçoit des dépôts de cinquante cents et au-delà et paie un intérêt de six pour cent.

JOHN S WALTON, Caissier.

MAISON ETABLIE EN 1855.

Dépôt des Moulins à Coton "Eagle" —ET DE— MACHINES DE TOUTE SORTE —DE— W. L. CUSHING,

Au No 61 de la rue St-Charles, coin Union, Nouvelle-Orléans.

LE plus grand et le meilleur assortiment de Machines de toute sorte qu'il y ait au Sud se trouve prêt pour livraison immédiate au Dépôt de Machines de W. L. CUSHING, au No 61 de la rue St-Charles, Nile-Orléans. Comme M. Cushing est l'Agent des plus grands et des plus recommandables fabricants de ce pays, toutes les Machines sortant de ses magasins sont entièrement garanties sous tous les rapports. L'attention spéciale des Planteurs est appelée sur ce fait que le meilleur MOULIN A COTON qui existe et les meilleurs APPAREILS A SUCRE, les meilleures CHAUDIERES A SUCRE et les meilleures MACHINES A VAPEUR sont vendus par cette maison. Son assortiment en ARBRES DE COUCHE, POULIES, COUSSINETS et MANCHONS d'Arbre de Couche, est le plus grand qu'on puisse trouver aux Etats-Unis.

Les Marchands de la Campagne qui voudront agir comme agents de la maison recevront les commissions les plus libérales.

Aux dernières Foires de l'Etat, les Prix suivants—les plus remarquables qui aient encore été obtenus, ont été décernés à l'Agence Cushing:

Médaille en or pour la meilleure Machine à Vapeur Stationnaire.

Médaille en or pour les meilleurs Moulins à Sole.

Médaille en or pour le meilleur Evaporateur de Sucre.

Premier Prix pour les meilleurs Coussinets (Head Blocks) de Moulin à Sole.

Premier Prix pour la meilleure Machine à Plancher.

Premier Prix pour le meilleur Moulin à Maïs.
Premier Prix pour le meilleur Moulin à Coton.
Premier Prix pour la meilleure Presse à Coton.
Premier Prix pour la meilleure Vis à Coton de Newell.

Premier Prix pour la meilleure Bouilloire pour Machine à Vapeur.

Premier Prix pour les meilleures Poulies.
Premier Prix pour les meilleurs Arbres de Couche (Shafts).

Premier Prix pour les meilleurs Manchons d'Arbres de Couche (Couplings).

Premier Prix pour les meilleurs Coussinets (Hangers).

Premier Prix pour la meilleure Presse à Foin.
Premier Prix pour les premières Scies Circulaires.

Premier Prix pour la meilleure exposition d'ouvrages en cuivre, à l'usage des Plombiers, des poseurs d'Installation de Gaz, etc.

Premier Prix pour les meilleures Machines à faire les Boucauts et les Barils.

Onze Premiers Prix pour les Machines à raboter, et Machines à travailler le bois.—Un grand nombre d'autres Prix pour la meilleure et la plus grande exposition de Machines.

MOULIN A COTON "EAGLE" PERFECTIONNE.

La grande popularité des Moulins à Coton de l'Aigle est fondée sur le fait bien connu qu'ils sont les plus sûrs, les plus forts et les mieux construits de tous les Moulins à Coton connus. Les Moulins tournent plus légèrement que tous autres, ce qui est un grand avantage pour les Planteurs qui se servent de Manège à Chevaux. Tous les nombreux Planteurs qui font usage du Moulin de l'Aigle, certifient que lorsque leur coton est envoyé sur le marché, il obtient toujours le prix le plus élevé, parce qu'il produit un échantillon plus fin et meilleur qu'aucun autre Moulin à Coton.

Plus de 17,000 de ces Moulins célèbres ont déjà été vendus par le soussigné, qui en est l'Agent depuis 20 ans, et pendant cette longue période jamais un seul Moulin n'a été rejeté ou retourné, malgré le nombre immense qu'il en a été vendu.

Les Hérissons des Moulins à Coton de l'Aigle ont 12 pouces de diamètre, avec cordons séquent 2 ou 3 pouces de plus que ceux de presque tous les autres Moulins à coton; en sorte que un Moulin de l'Aigle de 40 scies par exemple, a une capacité de nombre de dents qu'un Moulin de toute autre marque de 50 scies; et s'il y a 10 scies de même 4 pouces de diamètre, on conçoit que c'est un avantage dans le Moulin de l'Aigle d'un plus grand modèle.

Les planteurs qui désirent un Moulin recommandable, d'une réputation établie, peuvent acheter un Moulin à Coton de l'Aigle, avec le certificat de ne pas faire un seul mauvais, ils auront un Moulin qui est recommandé par les plus anciens et les meilleurs planteurs du pays comme étant le meilleur Moulin à Coton en usage. Le soussigné tient constamment un grand stock dans ses magasins de la Nouvelle-Orléans, toujours prêts à être expédiés sur demande.

Les planteurs doivent avoir soin d'exiger qu'il leur soit un Moulin avec la Grande Marque à main droite ou à main gauche.

La Société de Coton qui a reçu le grand prix à St-Louis et qui a rapporté aux milliers de dollars à un grand nombre de Foires d'Etat, avait été égrenée dans un Moulin à Coton de l'Aigle.

PRIX:

Moulins de 40 scies [illegible]

Tous ordres doivent être adressés à:

W. L. CUSHING,
No 61, rue St-Charles, Nile-Orléans.

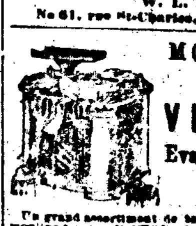

MOULINS A SUCRE VICTOR —ET— Evaporateurs de COOK.

Un grand assortiment de tout grandeurs de moulins à sucre VICTOR et d'évaporateurs de COOK ainsi que des moulins à sucre de NILES, et des CHAUDIERES à sucre en fer du Tennessee.

A vendre par

W. L. CUSHING,
61 rue St-Charles, Nouvelle-Orléans.

"La Reine du Sud" Moulins à Maïs —ET A— FARINE DE STRAUB.

Ces moulins célèbres sont bien supérieurs à tous les autres et sont vendus avec une entière garantie par

W. L. CUSHING,
61 rue St-Charles, Nouvelle-Orléans.

MACHINES A VAPEUR PORTATIVES DE AMES.
1.600 EN USAGE.

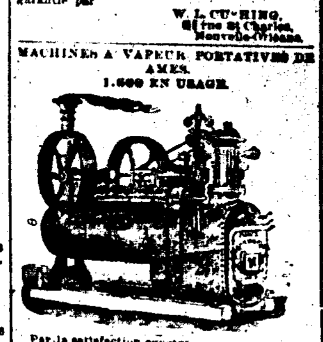

Par la satisfaction constante que ces machines à vapeur donnent généralement, nous avons la satisfaction d'avoir atteint notre but:

DE DONNER LA MEILLEURE, LA PLUS FORTE ET LA PLUS PARFAITE MACHINE A VAPEUR QUI SOIT SUR LE MARCHE AMERICAIN.

Nous avons reçu et recevons constamment les témoignages les plus flatteurs de leur utilité, en considération de leur force, de leur simplicité et de l'excellence de leur construction, et nous défions les autres fabricants de construire une machine à vapeur supérieure à la nôtre.

Toutes ces machines sont faites sur piédestal indépendant, en sorte qu'elles peuvent être placées comme machines stationnaires si cela convient mieux.

W. L. CUSHING, Nile Orléans.

CHAUDIERES A SUCRE EN FER DU TENNESSEE.

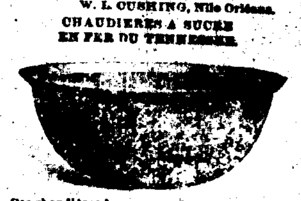

Ces chaudières à sucre sont faites avec le meilleur Fer du Tennessee et ont donné la plus entière satisfaction. Les prix en sont plus bas que ceux des Chaudières à Sucre de toute autre fabrique. Toutes grandeurs à vendre par

W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St Charles.

LES MEILLEURES PRESSES A COTON.

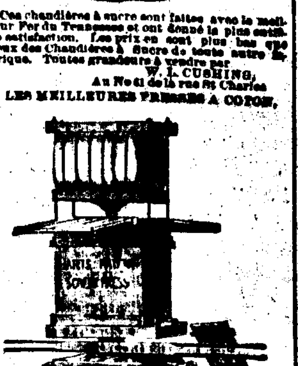

LES PRESSES A VIS ROTATIVES, BROOKS,

ont été vendues pendant les cinq dernières années, et ont donné une satisfaction parfaite, opérant aisément avec deux ouvriers.

PRESSE PATENTEE DE HART, A VIS DE NEWELL, PERFECTIONNEE.

Cette presse est une grande amélioration sur la Presse à Vis de Newell; elle fonctionne plus vite qu'aucune autre presse, et n'a pas d'égale comme presse à force animale.

PRESSE A VAPEUR A ENGRENAGE.

La meilleure et la seule bonne presse à vapeur, c'est la presse à vis de Newell avec engrenage à friction inventée par S. Noyes. Une presse a été employée pendant les six années passées par quelques uns des plus grands Planteurs et peuvent presser 60 balles par jour. Une de ces presses peut-être vue en opération à la FABRIQUE D'HUILE UNION, en cette ville.

Les planteurs désireux d'une bonne presse à coton, soit presse à main, soit presse à force animale, soit à vapeur, trouveront les presses ci-dessus les meilleures du marché et à des prix très bas. A vendre aussi la vieille et recommandable Vis de Newell, de toutes grandeurs, telle qu'elle a été perfectionnée par Cushing et Co.

A vendre à l'EAGLE COTTON GIN DEPOT, par W. L. CUSHING,

No 61 rue St-Charles, Nile-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle — Des — Marchands de la Nile-Orléans,

No. 104, RUE DU CANAL.

VINGTIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant—

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1874, y compris les risques non expirés de l'année précédente:

Sur risques de feu	$[illegible]	
Sur risques de mer	[illegible]	
Sur risques de rivières	140,[illegible]	
Total des primes		[illegible]
En moins—primes non expirées		[illegible]
Total net des primes, le 31 mai 1874		710 [illegible]

Pertes payées:

Sur risques d'incendie	$[illegible]
Sur risques de mer	68,[illegible] 72
Sur risques de rivières	[illegible]
Taxes, dépenses, intérêts	[illegible]
Réassurances, primes remboursées, profits et pertes	[illegible]
Réservé pour pertes non encore réglées	[illegible]
Bénéfices	[illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriété foncière	$[illegible]
Bonds de la ville	[illegible]
Actions de banques et de chemins de fer	[illegible]
Billets garantis par hypothèque	[illegible]
Billets garantis	[illegible]
Billets à recevoir	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Bonds de l'Etat	[illegible]
Actions d'assurances	1,[illegible]
Actions du Vallette Dry Dock Company	[illegible]
Actions du Levee Steam Cotton Press	[illegible]
Actions du Marine Dry Dock and Ship Yard Company	[illegible]
Bonds hypothécaires du Turners Association	[illegible]
Bonds hypothécaires du Odd Fellows Hall	[illegible]
En caisse	122,[illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

C. W. HOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi, le 6 juin 1874.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public,
Au No 140 de la rue Gravier.

L'intérêt habituel de dix pour cent est payable aux actionnaires, sur demande.

—DIRECTEURS—

P. Maspero,	M. Puig,
D. A. Chaffraix,	D. Mc Coard,
P. Fourchy,	J. B. Allen,
L. F. Generes,	S. E. Ieff,
M. W. Smith,	Chas. Lafitte,
J. J. Fernandez.	

VINGT-CINQUIEME ETAT ANNUEL
—DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Croissant.

28 Mai 1874.

LES Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1874—

Primes d'incendie	$[illegible]
Primes de mer	[illegible]
Primes des rivières	[illegible]
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées	[illegible]

Pertes payées et évaluées:

Sur risques d'incendie	$[illegible]
Sur risques de mer	29,477 92
Sur risques de rivières	47,294 47
	$166,[illegible]
Taxes, escomptes au lieu de participation, intérêt du capital, dépenses, escomptes	[illegible]
Bénéfices net	[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets à recevoir	[illegible]
Prêts sur bons et hypothèques	[illegible]
Prêts sur actions, sur demande	[illegible]
En caisse	[illegible]
Propriétés foncières	[illegible]
Bons de la ville, actions de banques et autres	[illegible]
Réassurance en voie de recouvrement	[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nile-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, le 29 mai 1874.

W. E. EVANS,
Deuxième Justice de Paix, Paroisse d'Orléans, Louisiane.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement du quatrième intérêt trimestriel de DEUX ET DEMI POUR CENT sur le CAPITAL de la Compagnie, un DIVIDENDE de VINGT CINQ pour cent payé, COMPTANT, à dater du 29 juin p. ... serait payé à ceux qui y ont droit.

—DIRECTEURS—

Thos. A. Adams,	Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	A. S. Ober,
Adam Thomson,	Henry Abraham,
P. M. Swing,	Victor Meyer,
Joseph Bowling,	Edward J. Gay,
Jno. M. Sandidge,	Simon Hernsheim,
Simon Forcheimer,	Jno. B. Wolfe,
R. B. Post,	A. Levi,
Edward Pilsbury,	Jno. S. King,
Chas. E. Slayback,	Frederick Camerden,
David Wallace,	J. L. Harris,
Andrew Stewart	Joseph Stone.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE......$500,000

DIX-HUITIEME ETAT ANNUEL.

Année 1873.

Montant des primes de l'année	$[illegible]
En moins—risques non expirés et primes remboursées	[illegible]
Montant net des primes	[illegible]
Escompte et intérêt	[illegible]
Pertes payées, réassurances et pertes non réglées	$[illegible] 77
Dépenses générales et taxes	22,173 [illegible]
Réserve et dividende sur actions	[illegible]
Bénéfice net	[illegible]

ACTIF de la Compagnie estimé aux taux du marché:

Bons, actions, prêts et billets à recevoir	[illegible]
En caisse et primes en voie de recouvrement	[illegible]
Total de l'actif	[illegible]

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 21 janvier 1874, après avoir mis de côté, pour la réserve, $40,000 primes du montant net des primes de l'année, et avoir payé dix pour cent de dividende à ses Actionnaires, ont résolu de payer, comptant un dividende de dix pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1873.

JAMES I. DAY, Président.

HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1874—

JNO. G. GAINES,	SAM'L I. DAY,
E. J. HART,	GEO. JONAS,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP
HUGH WILSON,	S. M. BAYLY,
R. MISSON,	JAMES BYRNES,
I. N. MARKS,	J. L. HARRIS,
CHAS. MACREADY,	LIONEL C. LEVY,
W. B. SEYMOUR,	W. B. SCHMIDT,
RICHARD FLOWER,	L. ALCUS,
J. WEISS,	R. T. TORIAN,
R. W. TAYLOR,	SCOTT MCGEHEE,
J. C. MORRIS,	ISAAC L. HAAS.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices contre l'incendie, les risques de rivière et de mer, aux conditions les plus favorables. Elle règle toutes les pertes aux conditions les plus libérales et les paie promptement, à son bureau, No 62 de la rue du Camp, coin Commune.

The Freedman's Savings & Trust Co.

CAISSE D'EPARGNES.

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.

SUCCURSALE DE LA NILE-ORLEANS,

No 182, Rue du Canal,

HEURES DE BANQUE:
De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Ouverte les samedis soirs, pour recevoir des dépôts, de 6 à 8 heures.

Un intérêt est alloué sur les dépôts.

C. D. STURTEVANT, Caissier. HENRY BAGAS, Assistant-Caissier.

On peut se procurer des copies de la Charte au Bureau.

ASSURANCES.

HUITIEME ETAT ANNUEL
—DE—

FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

Au No. 37 de la rue Carondelet,
Nile-Orléans, 22 mai 1874.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 30 avril 1874—savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.

Sur risques d'incendie	$447,[illegible] 33	
Sur risques de rivières	287,[illegible] 44	
Sur risques de mer	88,281 46	
		$[illegible]
En moins—Primes non expirées le 30 avril 1874	$[illegible] 00	
Primes remboursées	36,044 25	
		$[illegible]
Montant net des primes		$[illegible]

PERTES PAYEES, SAVOIR:

Sur risques d'incendie	$273,430 14	
Sur risques de rivières	121,[illegible] 13	
Sur risques de mer	33,661 93	
		$428,[illegible]
Réassurances	22,[illegible]	
Réfaction (rebate)	12,[illegible] 11	
Taxes d'Etat et d'agence	12,[illegible]	

DEPENSES BRUTES.

Bureau local	$44,[illegible] 42	
Agences	25,[illegible]	
		69,[illegible]
Profits et Pertes		24,[illegible]
		590,[illegible]
Balance		[illegible]
En plus—		
Escompte, intérêt, épargnes reçues	$141,[illegible]	
En moins—		
Premier intérêt semi-annuel sur le capital payé et second écho	120,000 00	
		[illegible]
Bénéfice net		$267,[illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$461,186 [illegible]
Primes en voie de recouvrement	54,740 40
Billets à recevoir, prêts sur garanties	[illegible],442 40
Billets à recevoir à courte échéance	35,[illegible] 1
Actions de banques et autres actions	[illegible]
Actions de chemins de fer de la ville	72,[illegible]
Bons de la ville et autres bons	144,[illegible]
Bons de la Grande Loge maçonnique de la Louisiane	5,000 00
Bons de l'Odd Fellows Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association pour secourir les veuves et les orphelins juifs	2,000 00
Immeubles	35,[illegible]
	$1,[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

H. DOANE, Président.

ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 20 mai A. D. 1874.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 18 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer SUR DEMANDE, un SECOND intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1874, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie, ($1,100,000) et un DIVIDENDE AU COMPTANT de TRENTE pour cent aux actionnaires sur le montant ($512,155 12) du montant net des primes participantes.

HARMON DOANE, Président.

ED. A. PALFREY, Secrétaire.

SIX-SEPTIEME TABLEAU ANNUEL

Compagnie d'Assurance "Hope" DE LA NILE-ORLEANS.

Bureau No. 21, rue du Camp.

Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874		$[illegible]
Sur les risques d'incendie	38,[illegible]	
Sur les risques maritimes	14,[illegible]	
Sur les risques de rivières	6,[illegible]	160,[illegible]

Pertes payées dans la même période, savoir:

Sur les risques d'incendie	35,[illegible]	
Sur les risques maritimes	4,[illegible]	
Sur les risques de rivières	1,[illegible] 11	(88,[illegible])
Moins cent remise aux assurés	[illegible]	
Taxes	7,215 [illegible]	
Réassurances	7,[illegible] 77	
Réassurances	4,[illegible]	
Loyer	2,[illegible]	
Primes retournées	1,[illegible]	
Profits et pertes, dépenses, intérêts en actions	[illegible]	
Réserves pour les risques non terminés au 30 avril 1874		[illegible]

Actif de la Compagnie:

Prêts garantis par première hypothèque dans cette ville	[illegible]
Prêts sur gages	[illegible]
Effets pour primes à courte échéance	27,[illegible]
Actions de banque et autres actions	[illegible]
Biens fonciers	25,[illegible]
Primes en voie de perception	[illegible]
En banque	[illegible]
Total de l'actif	$[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi ce [illegible] 1874.

P. CHAS. CUVELLIER, Notaire Public.
No. 140, rue Gravier.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL.
Année expirée le 31 juillet 1874.

Montant reçu de membres assurés sur décès	$[illegible]
Montant reçu, intérêt et dividendes	2,167 [illegible]
Montant au crédit des profits et pertes	[illegible]
Montant payé sur 28 décès	$[illegible]
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste, Loyer et Salaires	[illegible]

PASSIF.

Polices série "A."	$[illegible]
Polices série "B."	[illegible]

ACTIF.

En caisse	$[illegible]
Décès payés "non réclamé"	[illegible]
Chemin de fer de la Nile-Orléans et de Carrollton	7,000 00
Chemin de fer Canal et Claiborne	4,[illegible]
Banque d'Amérique	4,[illegible]
Banque Nationale Mutuelle	[illegible]
Dû sur assessments en voie de recouvrement	[illegible]
Meubles de Bureau	1,[illegible]
Effets et reçevoir	[illegible]
	$[illegible]

I. N. MARKS, Président.

L. A. FOURNIER, Trésorier.

RAPPORT SUR L'ETAT
—DE LA—

Banque Nationale de l'Etat A LA NOUVELLE-ORLEANS, DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE,

A la clôture des affaires, le V 1er Mai 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$[illegible] 71
Tiré en trop	[illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	[illegible]
Autres actions, bons et hypothèques	[illegible]
Dû par des agents de rachat et de réserve	[illegible]
Dû par d'autres banques nationales	[illegible]
Dû par d'autres banques et banquiers	[illegible]
Local de la Banque	[illegible]
Autres propriétés foncières	[illegible]
Meubles et installations	[illegible]
Dépenses courantes	[illegible]
Taxes payées	[illegible]
Primes sur Bons des Etats-Unis et or	[illegible]
Items, comptant	[illegible]
Echanges pour le Clearing House	[illegible]
Billets d'autres banques nationales	[illegible]
Petite monnaie (y compris les nickels)	[illegible]
Espèces	[illegible]
Billets, legal tenders	[illegible]

PASSIF.

Capital payé	$[illegible]
Surplus	[illegible]
Escompte	[illegible]
Echange	[illegible]
Intérêt	11,[illegible]
Profits et pertes	[illegible] 71
Circulation de banque nationale non rachetée	[illegible]
Dividendes non payés	[illegible]
Dépôts individuels	[illegible]
Dû à des banques nationales	[illegible]
Dû à d'autres banques et banquiers	[illegible]
Billets escomptés	[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la Banque Nationale de l'Etat, de la Nouvelle-Orléans, déclare que je crois le tableau qui précède exact.

CHARLES L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce [illegible] mai 1874.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—Témoins:

ALF. MOULTON,
A. E. BOYD,
CHAS. E. SLAYBACK.
} Directeurs.

ASSURANCES.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

PASSIF.

Primes de l'année expirée le 31 mars 1874	
Incendies	$[illegible]
Mer	[illegible]
Rivières	[illegible]
	$[illegible]
En plus, risques non expirés le 31 mars 1873	[illegible] 77
	214,[illegible]
En moins, primes non expirées le 31 mars 1874	[illegible]
	$[illegible]
Payé, pertes par l'incendie	61,[illegible]
Payé, pertes sur mer	[illegible]
Payé, pertes sur les rivières	[illegible]
Payé, réfaction (rebate)	[illegible]
Payé, réassurance	[illegible]
Payé, primes remboursées	1,[illegible]
Payé, taxes	[illegible]
Payé, dépenses casuelles	1,[illegible]
Payé, loyer	[illegible]
Payé, dépenses, salaires, etc.	[illegible]
Payé, dividende	[illegible]
En moins, profits et pertes et intérêts	[illegible]
Bénéfice net	[illegible]

ACTIF.

Billets à recevoir	$[illegible]
Meubles	[illegible]
Actions Harbor Boat	[illegible]
Bons de la ville	[illegible]
Billets en voie de recouvrement, net	[illegible]
En caisse	[illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1874.

J. H. OGLESBY, Président.

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Déclaré sous serment, pardevant moi, ce avril 1874.

EDWARD IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 13 avril 1874.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il été résolu qu'un dividende de QUINZE POUR CENT sur le capital de la compagnie soit déclaré payable sur demande.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL.

Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872		$[illegible]
Primes sur les Risques de feu	$123,[illegible]	
Primes sur les Risques de rivières	38,[illegible]	
Primes sur les Risques de mer	30,721 [illegible]	
Moins les primes rendues	3,[illegible]	
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873	30,[illegible]	34,[illegible]
Primes nettes pour l'année 1873		$[illegible]
Déficit pour l'année 1873		[illegible]
		$[illegible]

Pertes payées durant la même période

Sur les Risques de feu	$44,[illegible]	
Sur les Risques des rivières	28,[illegible]	
Sur les Risques de mer	[illegible]	
		[illegible]
Réassurances		[illegible]
Taxes	1,000 00	
Réfaction au Bon de scrip	[illegible]	
Dépenses: Profits et Pertes, moins le compte de loyer	[illegible]	
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés	[illegible]	
		$[illegible]
Moins escompte et intérêts	[illegible]	
Pertes non réglées		[illegible]

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

En caisse	$[illegible]
Billets à recevoir sur prêts et sur gages	[illegible]
Effets à recevoir sur Primes	[illegible]
Billets à recevoir en voie de recouvrement	[illegible]
Propriété foncière	[illegible]
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans	[illegible]
Actions de Banques	[illegible]
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock	4,000 00
Actions du Harbor Protection Company	[illegible]
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés	[illegible]
Bons I. O. des O. F. Hall Association	[illegible]
Actions de Compagnie d'assurance	[illegible]
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association	[illegible]
Compte suspendu de Bons et d'Actions	[illegible]

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce neuvième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'acte en ma signature et le sceau.

ANDREW HERO, Notaire Public.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No. 111 de la rue Gravier.

— Assure contre —

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. KIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Finale.

Primes reçues	$[illegible]
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$54,[illegible]
Réassurances, réfactions (rebates), dépenses, etc.	[illegible]
	[illegible]
Total de l'actif	[illegible]

DECLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Katz,	Louis Schneider
A. Kimer Bader,	Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
N. A. Baumgarden,	Th. Lilienthal,	R. Sieg,
[illegible]	E. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
Isaac Scherck,	H. Eicke,	S. L. Nathan,
J. H. Schwarz,	Chas. Engsfeld,	H. Pohlman,
Louis Schwarz,	M. Frank,	F. Rickert,
E. Wessenbach,	H. R. Gogreve,	R. Seeger,
R. Wilderman		

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA

Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires de vendredi, 27 février, 74.

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes	$ [illegible]
Tiré au delà des dépôts	1,361 [illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	[illegible]
Autres actions, bons et hypothèques	[illegible]
Dû par des agents de rachat et de réserve	[illegible]
Dû par des banques et des banquiers	[illegible]
Local de la banque	[illegible]
Autres Propriétés foncières	[illegible]
Mobiliers et installations	[illegible]
Dépenses Courantes	[illegible]
Taxes payées	[illegible]
Primes	[illegible]
Echanges pour le Clearing House	[illegible]
Billets d'autres Banques Nationales	[illegible]
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels	[illegible]
Espèces	[illegible]
Billets Legal Tender	[illegible]

PASSIF.

Capital payé	$ [illegible]
Surplus	[illegible]
Escompte	[illegible]
Change	[illegible]
Intérêt	[illegible]
Circulation Nationale non rachetée	[illegible]
Dividendes non-payés	[illegible]
Dépôts Individuels	[illegible]
Chèques Certifiés	[illegible]
Dû à des Banques Nationales	[illegible]
Dû à des Banques et à des Banquiers	[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Mitchel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau qui précède est exact.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce [illegible] Mar 1874.

JULES HOTARD, N. P.

Exact—

P. FOURNIER,
E. S. [illegible]
[illegible]

ASSURANCES.

BUREAUX DU Factors' and Traders' Insurance Company,

Au No. 37 de la rue Carondelet.

Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1874.

(Succursale du huitième état annuel.)

Primes de l'année fiscale expirée le 30 avril 1874	$[illegible] 12
Pertes payées dans l'année	[illegible]
Réserve pour risques non expirés le 30 avril 1874	[illegible]
Intérêt et épargnes reçus	211,[illegible]
Montant net des bénéfices—prime de l'année fiscale	[illegible]
Bénéfice nets bruts après paiement de $10,000 d'intérêts	[illegible] 74

Dividendes comptant payés dans l'année

Intérêt......10 pour cent.
Primes......30 pour cent.

Actif:

30 avril 1874......$1,[illegible]

Risques contre les dangers du feu, des fleuves et des mers—aux taux courants de prime.

Le 22 mai 1874, à une réunion spéciale des directeurs, il a été

Résolu de payer, sur demande, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, jusqu'au 30 avril 1874—ce qui fait dix pour cent par an sur le CAPITAL de la Compagnie, $1,100,000, et un dividende comptant de TRENTE pour cent aux actionnaires sur le montant ($512,155 12) net de leurs primes participantes.

HARMON DOANE, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

Directeurs:

Moses Greenwood,	John I. Adams,
W. A. Johnson,	Isaac Scherck,
John I. Noble,	R. M. Walmsley,
John Chaffe,	Wm. Morrison,
Richard Milliken,	Joseph W. Carroll,
Sam'l. E. Moore,	A. Brittin,
J. I. Warren,	A. M. May,
T. T. Buckner,	S. H. Snowden,
Samuel Friedlander,	T. Lytt. Lyon,
H. Frellsen,	W. C. Raymond,
W. S. Pike,	James S. Prestidge,
A. A. Yates,	Samuel H. Boyd,
	Joseph Mellor.

Second Etat de Situation —DE LA— COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:

Sur risques de feu	$114,[illegible]
Sur risques de mer	[illegible] 37
Sur risques de rivières	[illegible]
Total des primes	$[illegible]
Moins primes remboursées	3,154 77
Primes acquises	$[illegible] 76
Déduit—Pertes par le feu	$41,776 [illegible]
Pertes sur mer	62,115 79
Pertes sur rivières	15,476 [illegible]
Réassurances	[illegible]
Réfactions (rebates)	[illegible]
Taxes	7,[illegible]
Loyer	[illegible]
Dépenses, et profits et pertes	[illegible]
	$[illegible]
Réservé pour primes non terminées	$27,[illegible]

La Compagnie possède l'ACTIF désigné ci-après:

Capital en Stock-notes	$
Comptant	[illegible]
Comptes en voie de collection	[illegible]
Billets recevables	[illegible]
Prêts sur garanties	[illegible]
Prêts sur hypothèques	[illegible]
Stocks et Bons	[illegible]
Installations de bureaux et meubles	[illegible]
En mains d'agents en Europe, etc.	[illegible]
	$[illegible]
Moins intérêts non-payés et dividendes	2,[illegible]
	$[illegible]

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce [illegible] 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin,	S. Henderson,	G. P. Rionda
A. Tertrou,	G. Bercier,	C. J. Leeds,
A. M. Fortier,	F. Laborde,	T. L. Airey,
R. Huff,	J. Bremond,	M. Kotter,
A. Hirsch,	R. K. Bryant,	O. Hopkins,
E. Kern,	W. B. Conger,	A. Peixotto,
E. Beer	W. De Goa,	E. Genscheuer,
J. B. Camors.	W. A. Bell	H. Bier.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

RAPPORT ANNUEL—1873.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de présenter aux sociétaires le résumé de ses travaux expirant le 15 novembre 1873.

Rapport du Trésorier.

En balance en caisse, au 16 novembre 1872, date de		$1,[illegible] 11
Recettes depuis cette époque:		
Pour quotités d'admission, Payées au Collecteur	$[illegible]	
Reçu comme don de Société	100 00	
Reçu, pour deux caveaux d'agréance	30 00	
Reçu, provenant de la vente d'un vieux poêle	2 00	$12,[illegible]
Total des recettes		$14,[illegible]

A déduire pour les dépenses pendant le même temps:

Payé, pour assurance de l'Asile et son contenu	$[illegible] 78
Payé, au Gardien de l'Asile, pour soins donnés aux malades, leur nourriture, celle des infirmiers, ses appointements, et pour blanchissage	3,[illegible]
Payé aux Médecins, leurs honoraires	1,[illegible]
Payé aux pharmaciens	1,[illegible] 27
Payé au Secrétaire	[illegible]
Payé pour annonces, registres, frais de bureau	[illegible]
Payé au Collecteur, sa commission	1,[illegible]
Payé, pour 462 bons de secours	[illegible]
Payé, pour réparations à l'Asile et aux tombeaux	1,[illegible]
Payé, pour différents ustensiles de cuisine	[illegible]
Payé, pour lingerie, entretien de sommiers, etc.	[illegible]
Payé, pour provisions diverses	[illegible]
Payé aux Water Works et pour charbon et gaz	[illegible]
Payé, pour inhumations	[illegible]
Payé, pour funérailles	[illegible]
Payé, pour remboursements d'admissions	[illegible] $[illegible] 46
Balance en caisse ce jour	$[illegible]

Caisse de Bienfaisance.

Cette caisse, fondée pour permettre à nos concitoyens dont les moyens pécuniaires sont trop restreints d'entrer dans notre société, a été ouverte par la souscription de 11 membres honoraires, s'élevant à ... A cet effet la somme de ... à laquelle il convient d'ajouter, comme produit net du bal donné par la Société

Total... A déduire pour 23 admissions à 11 ... dont le produit a été versé dans la caisse de la mutualité... Restant à la caisse de bienfaisance

Actif de la Société:

L'Asile et ses dépendances, les quarante tombeaux au terrain du Cimetière St-Louis, Deux District, d'une valeur d'environ... $67,550 00

L'estimation des meubles, lingerie, ustensiles de cuisine, la pharmacie, ses accessoires et les médicaments... 4,[illegible] 00

Représentant un total de... $72,[illegible]

Sur lequel sont encore dues, par la Société 23 actions, soit... [illegible]

Actif net... $[illegible]

Rapport du Comité d'Admission.

La Société se composait, au 16 novembre 1872 de... 1,[illegible] membres.

Perdu... ce nombre:

Décédés à l'Asile... 10
Décédés à domicile... [illegible]
Démissions... [illegible]
Rayés aux assemblées générales... 142 | 190

Restant de l'ancien effectif... 971 membres
Reçus depuis la même époque... 217

Donnant l'effectif actuel de... 1,188

Classés ainsi qu'il suit:
Pensionnaires à l'Asile... 5
Anciens membres honoraires... 2
Sociétaires en pension, exemptant à l'effectif... 38
Fils de sociétaires, payant la quotité... [illegible]
Veuves de sociétaires... [illegible]
Membres actifs... 1,[illegible] total égal, [illegible]

Service Médical.

Rapport du Dr. [illegible]

Sur à l'Asile 226 sociétaires qui y sont restés 5000 journées donnant environ 13 entrées par malades; de plus, ses rapports mensuels établissent qu'il a fait à domicile [illegible] visites dans le 1ème District... Les rapports du Comité de surveillance, composé à tour de rôle par quinzaine des membres du Conseil, n'ont donné aucune plainte contre le service médical ou intérieur.

Le service administratif, pour l'année 1874, se compose ainsi qu'il suit, d'après le procès-verbal d'élection du 20 novembre:

MM. Jh. Gired, Président, 71, rue Dumaine.
F. Tujague, Vice-Président, 14, rue Chartres.
J. L. Revel, Trésorier, rue de Chartres, 218.
J. Schwaebe, 180, Royale. } Formant le comité de finances.
A. Paris, 26, Bourbon.
J. Lebiane, 92, Ville Le...

J. Gange, 13, Ste Anne.
[illegible] } Formant le comité de secours.
R. [illegible], 22, Marché Poydras.
[illegible]

M. C. Basqué, ...
[illegible] } Comité d'admission.
J. Girard, 15, rue Ste...

Maintenant les Sociétaires sont informés des nominations suivantes:

Secrétaire—A. Bertier, 163, Esplanade.
Collecteur—F. P. Chabert, 186, rue de Chartres.
Gardien de l'Asile—F. Dubus.
Médecins—Pour l'Asile et le 2ème District: Dr. J. Tessier, rue Dumaine, 101; pour le 1er et le 3ème District: Dr [illegible] Villere; pour le 4ème District: Dr. A. [illegible], Rampart.